



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

La section de fonctionnement diminue de 4.59 % par rapport à 2018, et les investissements augmentent de 19,71 %.

Ainsi, dans le contexte actuel, il est proposé ne pas augmenter les impôts pour l'année 2019 et de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en début de mandat (2014), à savoir :

- Taxe d'Habitation : **14,11 %**
- Taxe Foncière Bâti : **30,81 %**
- Taxe Foncière Non bâti : **100,33 %**

Le Budget 2019 détaillé

Depuis 2017 Le budget de la ville est présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, on distingue principalement trois catégories. Il s'agit :

- des recettes non fiscales (produits du domaine, produits de l'exploitation,...) – chapitre 70
- des recettes fiscales directes et indirectes - chapitre 73
- des dotations, des subventions et des participations – chapitre 74
- les autres produits de gestion courante- chapitre 75

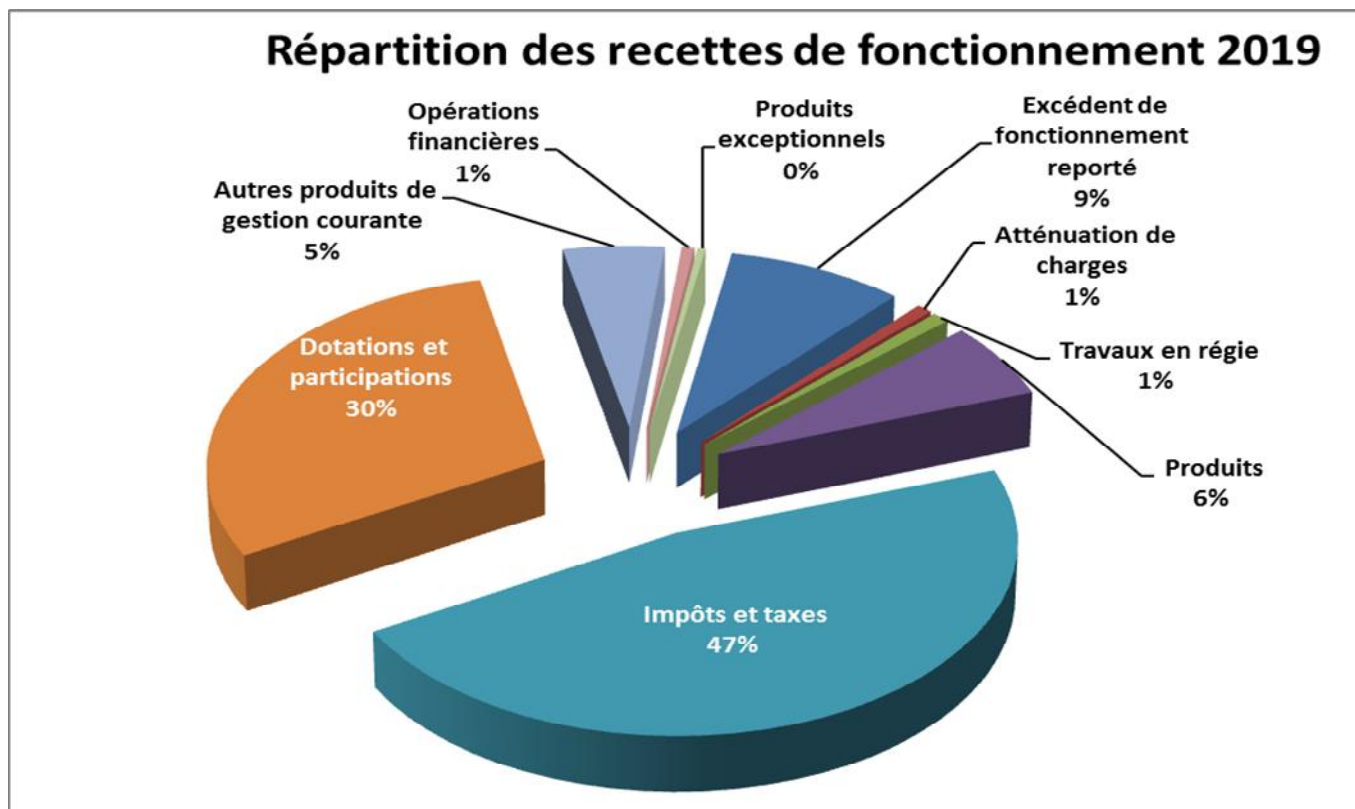
Pour **les dépenses de fonctionnement**, la classification par nature se fait de la façon suivante :

- charges à caractère général – chapitre 011
- frais de personnel – chapitre 012
- autres charges de gestion courante – chapitre 65
- opérations financières – chapitre 66
- et charges exceptionnelles. – chapitre 67

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **12 346 926,80 €**. Elles sont inférieures au Budget Primitif 2018.

Les Recettes :



Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

Atténuation des Charges	98 000,00
Produits	780 474,00
Impôts et tarifications	5 817 014,32
Dotations et participations	3 695 567,00
Autres produits de gestion courante	624 578,96
Produits financiers	78 071,39
Produits exceptionnels	49 380,00
Travaux en régie	110 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	1 093 841,13
Total	12 346 926,80 €

L'essentiel des recettes est constitué par les impôts et taxes pour 47 %. Les bases d'imposition au niveau national progressent de 2,2 % comme prévu par la loi de finances 2019.

- **Le produit des impôts locaux (3 taxes)** s'élève pour 2019 à **4 425 082 €**.

- **Les dotations de l'Etat** ont été évaluées comme ci-après en prenant en compte les orientations de la Loi de finances pour 2019 :

- o Dotation Globale de fonctionnement (DGF) : **1 170 931 €**
- o Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de solidarité urbaine(DSU) : **1 554 844 €**

Depuis 2017, la Commune se trouve en procédure de sortie au niveau de la DSU, qui est compensée en

partie par la DSR. En 2019, la Ville percevra la DSU 2016 diminuée de 50%.

L'excédent cumulé de fonctionnement reporté en 2019 s'élève à **1 093 841,13 €**

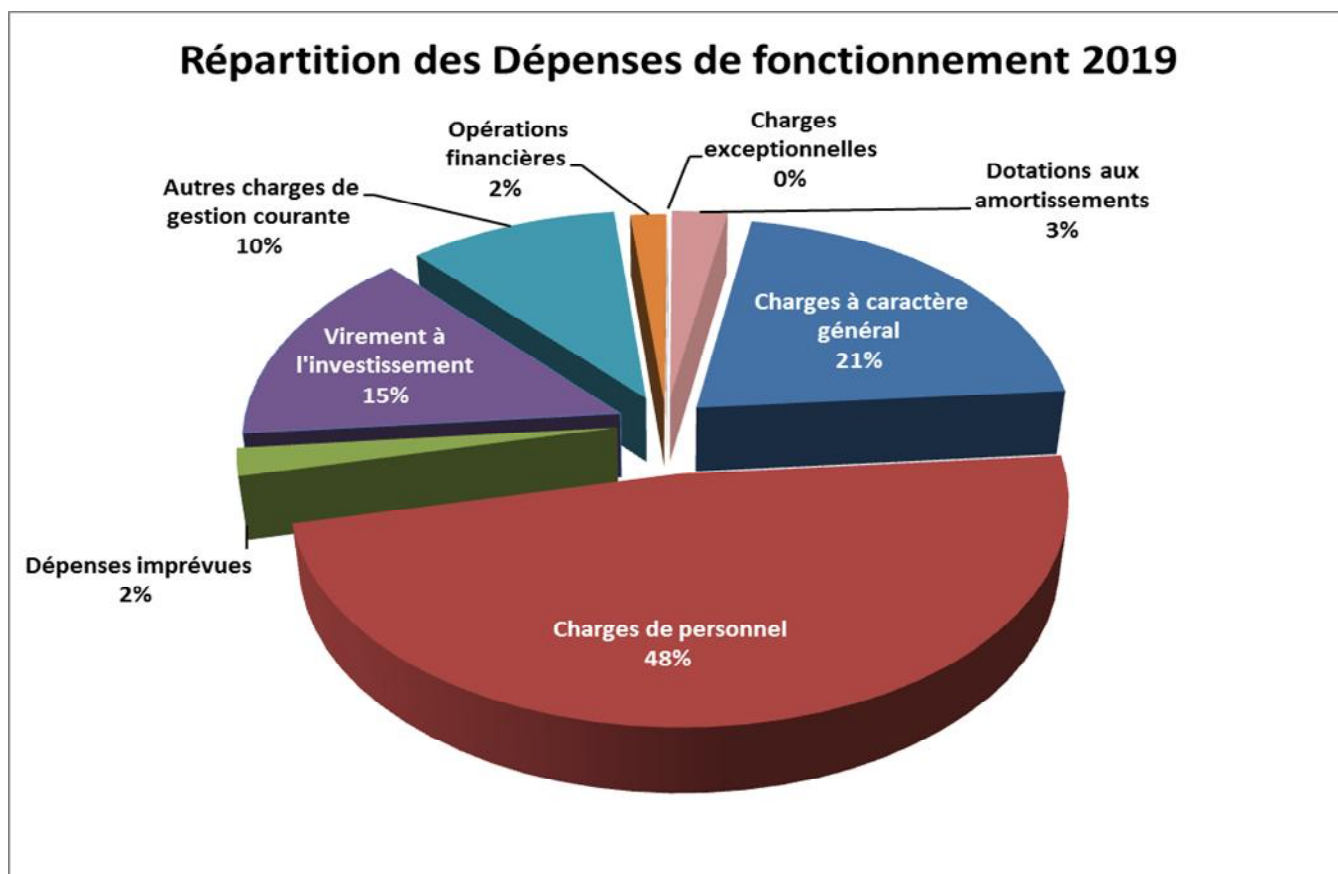
Les Dépenses :

Le chapitre le plus important est celui des dépenses de personnel de la collectivité qui représentent à elles seules 48 % des dépenses.

Les dépenses à caractère général (énergie, fluides, maintenance, télécommunications, ...) s'élèvent à 21 %.

Viennent ensuite les dépenses de gestion courante incluant principalement les subventions aux associations les participations et contributions pour 10 %.

Le virement à la section d'investissement représente cette année 15 % des dépenses soit 1 822 570,45 euros en baisse par rapport à 2018.



Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

Charges à caractère général	2 583 560,00
Charges de personnel	5 900 000,00
Dépenses imprévues	250 000,00
Virement à l'investissement	1 822 570,45
Autres charges de gestion courante	1 247 540,99
Opérations financières	213 453,76
Charges exceptionnelles	400,00
Dotations aux amortissements	329 401,60
Total	12 346 926,80 €

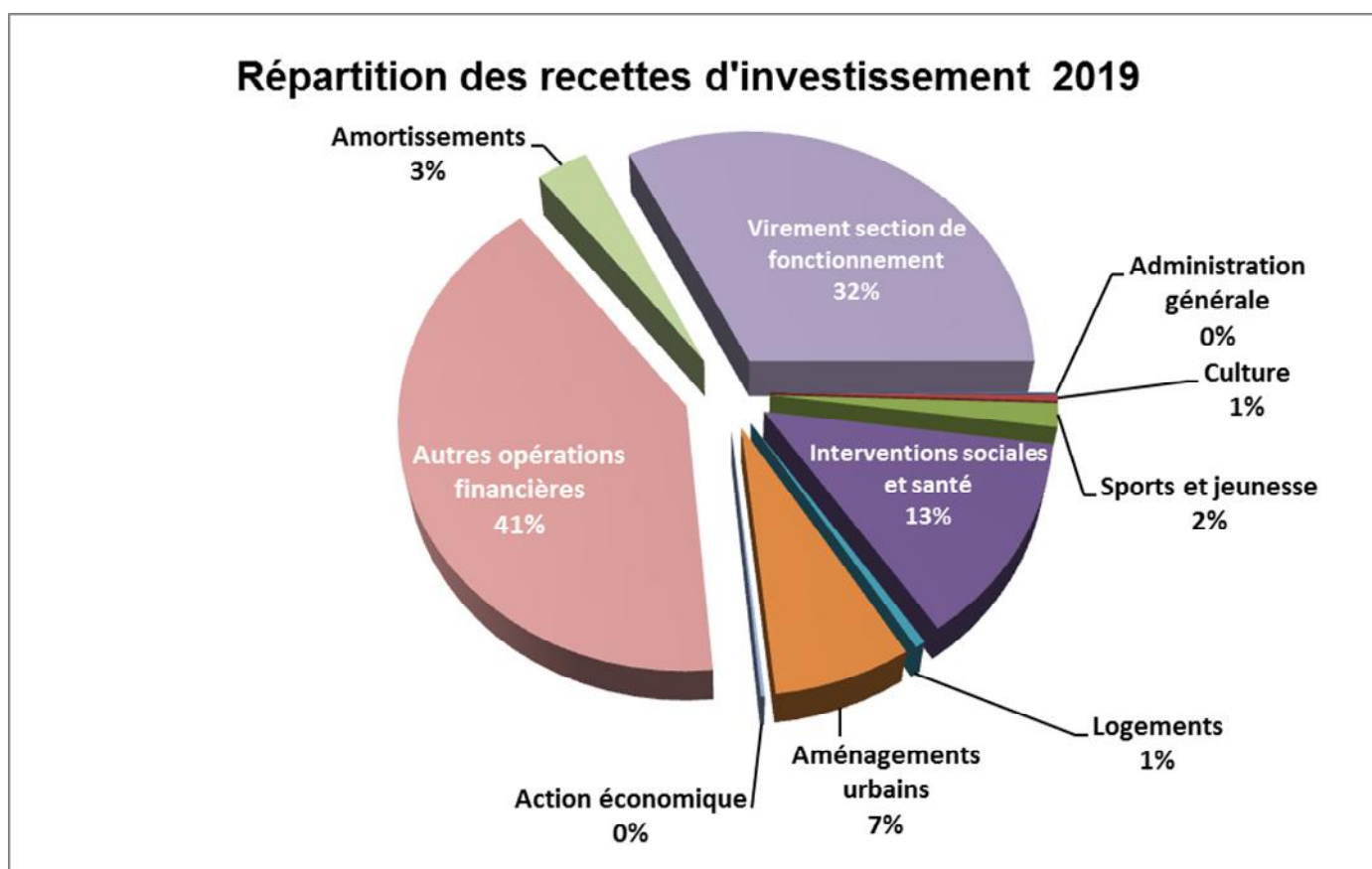
La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à **10 419 644,52 €** contre 8 703 762,56 € en 2018.

Les Recettes

L'essentiel des recettes d'investissement est constitué :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement de **1 543 254,77 €**
- du virement de la section de fonctionnement pour **1 822 570,45 €**
- des dotations aux amortissements pour **329 401,60 €**
- des subventions attendues pour **1 000 000,00 €**
- d'autres recettes (FCTVA, TA...) dont le montant total s'élève à **691 837,90 €**.

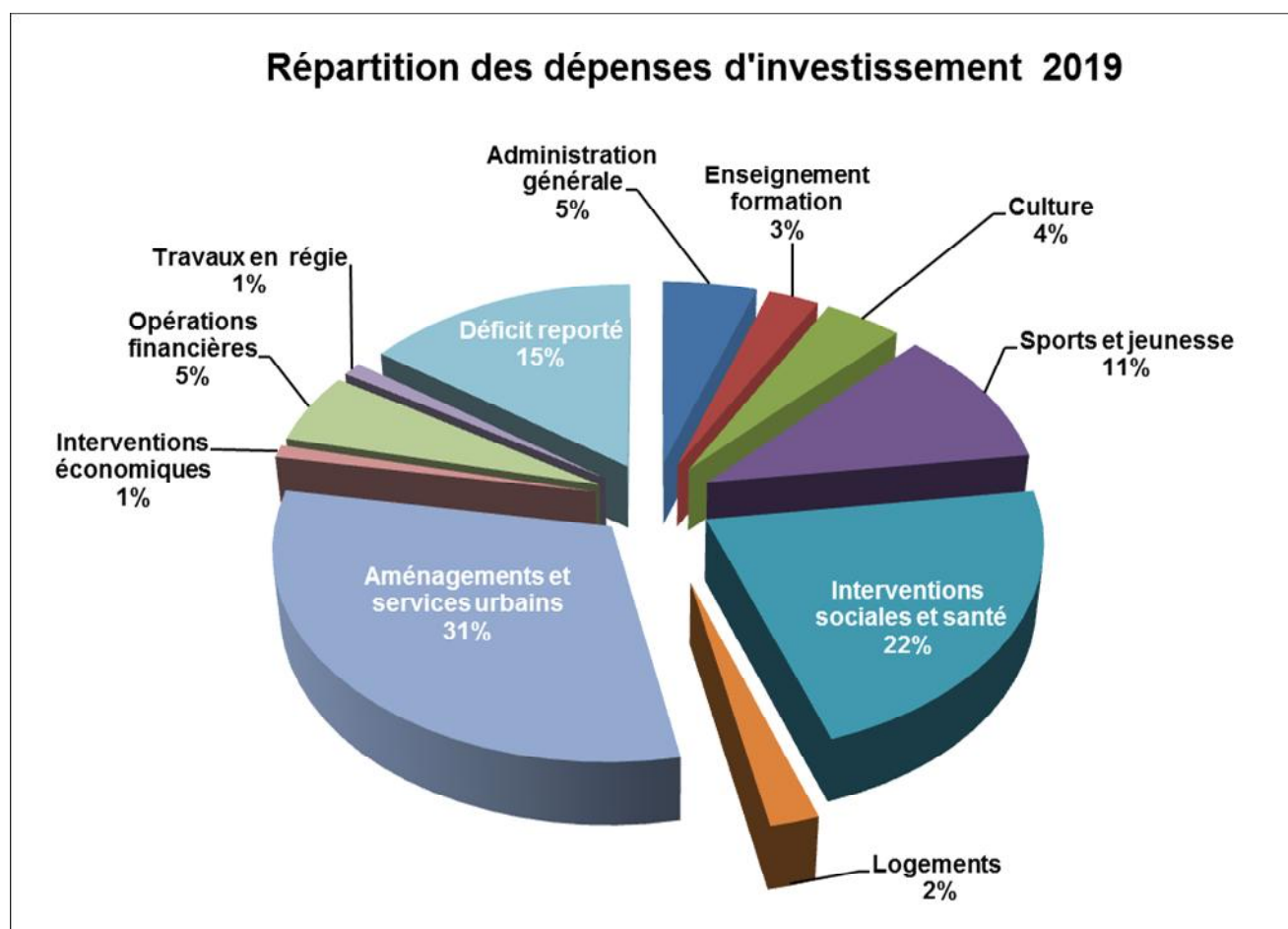


La répartition des recettes par fonction est la suivante :

Administration générale	10 368,00
Culture	42 968,00
Sports et jeunesse	160 747,00
Interventions sociales et santé	1 394 953,00
Logements	57 407,07
Aménagements urbains	759 144,29
Action économique	22 338,44
Autres opérations financières	4 276 491,90
Amortissements	329 401,60
Virement section de fonctionnement	3 365 825,22
Total	10 419 644,52 €

Les Dépenses

Elles sont constituées des restes à réaliser 2018 pour un montant de **5 097 862,45 €** et de **5 321 782,07 €** de dépenses nouvelles réparties ainsi :



La répartition des dépenses par fonction est la suivante :

Services généraux	529 650,50
Enseignement formation	285 515,77
Culture	440 688,13
Sports et jeunesse	1 123 083,38
Interventions sociales	2 283 342,26
Logements	218 819,46
Aménagements urbains	3 220 297,63
Interventions économiques	99 161,22
Dettes (remboursement du capital)	565 831,40
Travaux en régie	110 000,00
Déficit d'investissement reporté	1 543 254,77
Total	10 419 644,52€

Les principales opérations de 2019 présentées en DOB:

Poursuite et finalisation des travaux engagés :

- *Requalification avenue Albert Thomas et rue du Coutal Bas*
- *Aménagement public autour de logements sociaux quartier Ste Clotilde*
- *Réhabilitation bâtiment Pôle Emploi*
- *Réhabilitation locaux USC Tir*
- *Isolation façade vitrée du Centre Culturel*
- *Tennis couvert*
- *Résorption habitat Indigne : relogement des gens du voyage sédentarisés*
- *Parking gare rue Hoche*

Poursuite des programmes d'investissement

- **Poursuite des programmes municipaux : 1 653 600 €**
 - Programme d'accessibilité (AD'AP) : 171 000 €
La ville de CARMAUX poursuit son programme d'accessibilité engagé depuis quelques années maintenant. Accessibilité 1ère et 2ème et 3^{ème} Tranches 2017-2018- 2019 :
 - Programme transition énergétique : 487 400 €
 - ✓ Modernisation de l'éclairage public
 - ✓ Réhabilitation de 3 logements communaux TEPCV
 - ✓ Renouvellement de véhicules
 - ✓ Accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation énergétique par création d'un fonds dédié et par une incitation fiscale
 - ✓ Acquisition d'objets connectés pour le suivi des dépenses énergétiques
 - ✓ Complément couverture Wifi
 - Programme transition numérique : 115 000 €
 - ✓ Numérique dans les écoles
 - ✓ Modernisation du Système d'information municipal
 - ✓ Modernisation du site internet de la ville
 - Programme d'entretien du patrimoine : 400 000 €
 - Programme d'entretien des voiries communales : 400 000 €
 - Programme d'acquisition petit matériel et mobilier : 80 200 €

Nouvelles opérations

- **Réaménagements urbains : 187 580 €**
 - Démolitions rue de la scierie et avenue de Rosières (45 000 €)
 - Réfection du parvis de l'église Ste Cécile (93 164 €)
 - Implantation d'une maison de quartier (type chalet) sur le quartier Gourgatieu (49 416 €)
- **Restauration et entretien du patrimoine : 363 431 €**
 - Réfection toiture du bâtiment Maison de la citoyenneté
 - Changement du système de traitement de l'air des archives municipales
 - Restauration des orgues de l'église St Privat
- **Transition énergétique : 198 707 €**
 - Isolation par l'extérieur du bâtiment Ecole élémentaire Jean Moulin